REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 22 juin 2021]

Date de la convocation
16 juin 2021
Date d'affichage
23 juin 2021

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Procurations : 5
Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Philippe ISSARD, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 56/ 2021

Secrétaire de séance : Philippe ISSARD

OBJET DE DELIBERATION : Décision modificative n° 1 : budget principal

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Imputation	Libellés	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
01-739211	Attribution de compensation		20 000		
01-73211	Attribution de compensation				170 000
01-023	Virement à la section d'investissement		150 000		
Sous total fonctionnement		0	170 000	0	170 000
Total général fonctionnement		**170 000**		**170 000**	
INVESTISSEMENT					
01-021	Virement de la section de fonctionnement				150 000
822-2046	Attribution de compensation d'invest.		150 000		
413-2313-746	Installations sportives		210 000		
413-1321-746	Subvention Etat				200 000
822-2315-754	Quai St Jacques		12 000		
324-1321-943	Subvention Etat				40 391
820-1321-711	Subvention Etat				10 421
820-2188-540	Acquisition matériel divers		64 000		
01-020	Dépenses imprévues	35 188			
Sous total investissement		35 188	436 000	0	400 812
Total général investissement		**400 812**		**400 812**	

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la décision modificative telle que présentée ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 23 juin 2021

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20210623-056-2021-DE
Date de télétransmission : 23/06/2021
Date de réception préfecture : 23/06/2021

Signé électroniquement par :
Martine SOUQUET